Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261026-BUR-AG-26-109-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 26 octobre 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Adhésion à l'association du réseau français des fablabs RFFLABS et versement de la cotisation annuelle

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :
Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY-GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Guy ARMANET, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Laurent PAPAZIAN, Michel ROSSI

Pouvoirs :
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO

Absents :
Emmanuelle de GENTILI, Pierre ORSINI, Gilles SIMEONI, Jean-Michel SAVELLI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 11
Pour : 11
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

Bureau du 26 octobre 2026

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261026-BUR-AG-26-109-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

Objet : Adhésion à l'association du réseau français des fablabs RFFLABS et versement de la cotisation annuelle

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, s'est engagée à soutenir l'entrepreneuriat sur son territoire ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia a développé avec de nombreux partenaires l'offre AVVIÀ, qui a vocation à proposer un accompagnement des porteurs de projets (en création ou en activité) ainsi que différentes solutions d'hébergement, temporaire ou pérenne, dans un réseau de lieux ;

Considérant qu'afin de conforter cette dynamique, renforcer le positionnement du Fablab, bénéficier d'un réseau d'expertise et de partage d'expériences, il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Bastia adhère au Réseau français des FabLabs (RFFLabs) ;

Considérant que l'adhésion au RFFLabs est subordonnée au versement d'une cotisation annuelle de 250 € et à la désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia appelé à siéger au sein des instances de gouvernance de l'association ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré.

APPROUVE (À l'unanimité)

-L'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Bastia à l'association RFFLabs ;

-Le versement de la cotisation annuelle de 250 € ;

-La désignation de Jean-Michel SAVELLI, Conseiller communautaire délégué comme représentant de la CAB au sein des instances de gouvernance de l'association ;

PRECISE

Que cette désignation sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.